

Subvention exceptionnelle au Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Comité de Quartier de Rosemont a mis en place la structure de la Buanderie qui a développé un important travail d'accueil de jour des SDF et des personnes en grande rupture.

Il se fait dans ce lieu un travail d'accueil et d'accompagnement social devenu indispensable, dans un excellent climat de partenariat, tant avec le CCAS qu'avec les dispositifs de l'urgence sociale.

Il s'avère que les locaux actuellement occupés par la Buanderie sont mis en vente par le propriétaire. Afin de maintenir cette activité sur le site, le Comité de Quartier envisage d'acquérir ces locaux et sollicite à cette occasion une subvention exceptionnelle de 7 622,45 € (50 KF).

Le plan de financement de l'opération se présente comme suit :

Emploi		Ressources (financements sollicités)		
Acquisition de la Buanderie	56 406,13 € 370 000,00 F	Emprunt CAF à taux 0 %	38 112,25 €	250 000 F
		Ville de Besançon	7 622,45 €	50 000 F
Frais de notaire	4 573,47 € 30 000,00 F	Département du Doubs	7 622,45 €	50 000 F
		Etat	7 622,45 €	50 000 F
Travaux de mise en conformité	15 244,90 € 100 000,00 F	Etat DDASS	7 622,45 €	50 000 F
		Secours Catholique	7 622,45 €	50 000 F
TOTAL	76 224,50 € 500 000,00 F	TOTAL	76 224,50 €	500 000 F

Le Conseil Municipal est appelé à attribuer au Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux une subvention exceptionnelle de 7 622,45 € (50 KF).

En cas d'accord, la dépense sera imputée au chapitre 92-020-6574 CS 20500, crédits ouverts par anticipation au projet du budget primitif 2002.

«**M. LE MAIRE :** Vous savez que le Comité de Quartier de Rosemont / Saint-Ferjeux a mis en place quelque chose qui fonctionne bien avec un certain nombre d'associations, c'est ce qu'on appelle la Buanderie. C'est un complément à la Boutique d'Accueil de Jour au centre-ville qui permet d'accueillir des personnes en difficulté. C'est un lieu qui fait un excellent travail. On l'appelle la Buanderie parce qu'il est logé dans une ancienne buanderie à Saint-Ferjeux près de la place de la Bascule. Le bâtiment étant à vendre, il y a donc une proposition d'achat. La Ville de Besançon comme le Département du Doubs, l'Etat, la DDASS et le Secours Catholique sont sollicités à hauteur chacun de 7 622,45 €. Je serais d'avis pour qu'on soit d'accord avec cette demande à la condition que l'on précise bien que cette subvention ne sera attribuée que si cette opération se réalise. Ce n'est donc pas une subvention exceptionnelle au Comité de Quartier, mais c'est une subvention pour cette opération précise.

Mme Marie-Guite DUFAY : Je voulais simplement ajouter que cela s'appelle buanderie aussi parce que ça sert effectivement de buanderie pour les personnes en très grande difficulté qui y sont accueillies, qui peuvent y laver leur linge et y prendre des douches. Je voulais simplement dire que cet hiver on a dû, compte tenu des conditions climatiques rigoureuses, faire face à des difficultés par rapport à l'accueil des personnes en situation de très grande urgence sur Besançon. On sait que nos structures d'accueil comme celle-ci associative et la Boutique d'accueil de jour qui est en face du parking du Marché, sont maintenant trop exiguës pour faire face à la demande et nous avons incité ces associations à ouvrir davantage compte tenu du froid. Je dois dire que la Buanderie de Saint-Ferjeux a fait preuve d'une réactivité exceptionnelle grâce à la motivation des bénévoles qui la composent et je crois qu'il faut vraiment saluer ce travail parce qu'au niveau du CCAS on a mis en place tout un groupe de travail avec toutes les structures associatives qui concourent à l'accueil de cette très grande urgence, la Buanderie fait vraiment figure de modèle en terme de réactivité.

M. LE MAIRE : Je te remercie Marie-Guite, tu as bien fait de le souligner et je souscris tout à fait à tes propos sur le travail de très grande qualité qui est réalisé par nos amis de la Buanderie à Saint-Ferjeux».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Administration Générale et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.

MM. BONTEMPS et CYPRIANI ne prennent pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 25 janvier 2002.